

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Directeur Développement Ressources humaines et Relations sociales

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Médecin / Médecin de santé au Travail Poste à temps complet ou partiel
--

Grade et filière	MEDECIN contractuel / MEDICO-SOCIALE
------------------	--------------------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

Direction Développement Ressources humaines et Relations sociales			
SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Qualité de Vie au Travail	Médecine professionnelle et préventive	5, Avenue Garibaldi	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Les médecins collègues de la cellule Médecine de prévention, l'assistante médicale, l'infirmière de santé au travail
- Les préventeurs hygiène et sécurité du service Qualité de Vie au Travail
- Service Carrière et Rémunération
- Service Emploi et Développement des Compétences
- L'assistante sociale
- Cellule Prévention des Risques Professionnels
- L'ensemble de l'encadrement
- Tous les agents du Conseil Départemental
- Secrétariats des Pôles et Directions
- Comité d'Hygiène et de Sécurité

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

OUI

Nombre de personnes encadrées : 2

Exercez-vous une fonction d'encadrement hiérarchique ?

NON

B) Relations externes

- Médecins traitants et médecins spécialistes des agents
- Milieu hospitalier
- Comité médical
- Commission de réforme
- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)
- Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion
- Inspection du travail
- Organismes de prévention : CRAM, CPAM, OPPBTP, INRS, etc.
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH-FP)

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Elles s'exercent en application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique, la collectivité ayant fait le choix d'un service de médecine internalisé pour accompagner la santé au travail des agents (2600 agents).

La médecine préventive est intégrée à la Direction Développement Ressources Humaines et Relations sociales (DDRHS), compte actuellement deux médecins, une infirmière en santé et un secrétariat médical.

Dans le respect du code de déontologie et du code de la santé publique, en collaboration avec les deux médecins en poste :

- Assure la surveillance médicale des personnels afin de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail,
- Participe à la démarche de prévention des risques professionnels, pilotée par le Chef du Service Environnement au Travail,
- Conseille l'autorité territoriale, la Direction Développement Ressources humaines et Relations sociales (DDRHS), l'encadrement et les agents sur les questions de santé au travail,
- Participe avec les autres Médecins de Prévention à la bonne organisation de la Médecine préventive.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

1/ Assure la surveillance médicale des agents afin de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail :

- En toute indépendance et conformément à la réglementation, assure la surveillance médicale des agents du Département au travers des visites d'embauche, visites annuelles, visites de reprise ou visites médicales renforcées :
 - pratique les examens médicaux,
 - évalue l'aptitude au poste de travail,

- interprète les résultats d'examens cliniques, biologiques et radiologiques,
- élabore un diagnostic médical,
- assure le suivi des vaccinations.

- Assure le lien avec les médecins des agents et les médecins experts. A ce titre, maîtrise la réglementation relative à l'aptitude professionnelle

- Assure la surveillance des personnels sur les postes à risque et des personnels handicapés :

- réalise une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des agents réintégrés après un congé de longue durée ou maladie, des femmes enceintes, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux.

- Participe aux procédures de reclassement professionnel des agents, prépare et/ou présente les dossiers au comité médical et commission de réforme, en suit l'évolution et conseille l'administration sur les orientations possibles (aptitude totale ou partielle, retour dans l'emploi).

2/ Participe à la démarche de prévention des risques professionnels, pilotée par le Chef du Service Environnement au Travail :

- Dans le cadre de son tiers temps, maîtrise les conditions et milieux de travail des agents :

- effectue des visites de terrain afin de garantir les meilleures conditions de travail dans les services ainsi que l'hygiène des locaux,
- propose des aménagements des postes de travail ou des aménagements des conditions d'exercice des missions justifiés par l'état de santé des agents en lien avec les acteurs de la prévention, de l'emploi,
- appréhende l'incidence des évolutions technologiques et organisationnelles sur les conditions de travail,
- Participe à la mise en œuvre d'actions visant à prévenir et à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Est associé à la mise en place d'actions de formation ou d'information sur l'hygiène et la sécurité,
- Est consulté sur les projets de construction ou d'aménagements importants des bâtiments,
- Maîtrise les conditions juridiques et sanitaires de la collectivité.

3/ Dans le respect du secret médical, conseille l'autorité territoriale, la DDRHRS, l'encadrement et les agents sur les questions de santé au travail :

- Est force de proposition auprès de la DDRHRS sur l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux et la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle,

- Participe au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le cas échéant à différents groupes de travail afin d'y apporter son expertise,

- Informe et apporte les préconisations appropriées aux agents par rapport à l'adaptation du poste de travail à la physiologie humaine et aux risques liés aux différentes nuisances, en collaboration avec la chargée de mission handicap.

4 / Participe avec les autres Médecins de Prévention à la bonne organisation de la Médecine préventive :

A ce titre, il est attendu une synergie entre les médecins pour assurer un traitement identique des agents quel que soit le praticien, une vision partagée des objectifs de la collectivité pour rechercher les solutions les plus favorables.

- participe à l'équipe pluridisciplinaire composée de tous les acteurs qui peuvent apporter solution aux difficultés des agents (emploi, formation, infirmière, assistante sociale, direction) ; à ce titre, apporte les éléments médicaux utiles à la prise de décision concernant l'emploi des agents.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Diplôme d'Etat Médecin du Travail ou équivalent, ou Diplôme de médecin généraliste acceptant une formation spécifique de médecin de prévention en collectivité territoriale
- Déplacements sur l'ensemble du Département
- Forte collaboration et synergie exigée entre tous les acteurs de la direction, les médecins en poste

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Évaluer une situation (médicale, sociale, dépendance, placement, ...)

interpréter des résultats d'examen (clinique, biologique, radiologique) et établir un diagnostic

Orienter vers d'autres professionnels pour une prise en charge adaptée

Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures et professionnels de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé

Connaître le cadre juridique et réglementaire de la santé

Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel

Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur

Rédiger de manière claire et compréhensible des documents structurés

Utiliser les applicatifs métiers

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Assurer un suivi médico-psycho-social et/ou un accompagnement psychologique de la personne

Informier et former tout type de public en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé

Connaître la politique de la collectivité en matière de ressources humaines

Connaître les métiers de la fonction publique territoriale

Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents

Conseiller les agents dans les démarches liées à leur santé (CLM, CLD, ...)